

**Ecole Agrippa d'Aubigné :**

**Classe :** .....

NOM de l'ENFANT	Prénom	Date de Naissance

**Adresse où réside l'enfant :** .....

**Père – Tuteur (\*)**

Nom : .....

Prénom : .....

Situation familiale (marié, union libre...) : .....

Adresse du Domicile : .....

.....

.....

N° Tél. : .....

N° Tél. (Portable) : .....

Adresse mail : .....

Nom de l'Employeur : .....

Adresse : .....

**Mère – Tutrice (\*)**

Nom : .....

Prénom : .....

Situation familiale (marié, union libre...) : .....

Adresse du Domicile : .....

.....

.....

N° Tél. : .....

N° Tél. (Portable) : .....

Adresse mail : .....

Nom de l'Employeur : .....

Adresse : .....

**INSCRIPTION :** RESTAURATION SCOLAIRE  GARDERIE (7h30-8h45 16h30-18h30)

En cas d'adresses différentes, cocher le destinataire de la facture :  Père – Tuteur  Mère – Tutrice

Nombre d'enfants à charge dans le foyer : .....

Numéro Allocataire : ..... CAF  MSA  Autre (à préciser) : .....

**PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT AU COURS DE L'INTERCLASSE** (entre 12 h et 13 h 15).

Père :  Mère :  Autres  : Nom – Prénom : ..... Tel : .....

Je souhaite bénéficier de la tarification par quotient mensuel et je fournis les documents demandés (voir au verso).

Je ne souhaite pas fournir les documents qui me permettent de bénéficier du tarif par quotient et suis informé(e) que le tarif le plus élevé (Commune ou hors Commune) sera appliqué.

J'autorise le service organisateur, Ville de Pons, à faire assurer les premiers soins en cas d'accident et à procéder, en cas de nécessité médicalement reconnue, à l'hospitalisation de l'enfant.

Je m'engage à signaler à la mairie tous les changements : adresse, n° de téléphone... survenant en cours d'année scolaire.

J'atteste que je suis assuré(e) en responsabilité civile ou scolaire pour mon enfant.

Je m'engage à régler auprès de la Perception le prix de la restauration scolaire et la garderie, sous peine de poursuites.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements sont exacts.

Pons, le .....

*Signature du ou des responsables légaux,*

(\*) Rayer les mentions inutiles

Ces renseignements pourront être enregistrés sur un support informatique. Ils seront consultables et modifiables au Service Restauration scolaire de la Mairie de PONS.

Toutes les inscriptions, **nouvelles et réinscriptions**, doivent être impérativement déposées :

**Du lundi 28 mai au vendredi 1er juin 2018**

➤ **A LA MAIRIE** (du Lundi au Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00)

Ou

**Dès réception du dossier jusqu'au 18 août 2018**

➤ **PAR INTERNET** envoi des dossiers à : [regies@pons-ville.fr](mailto:regies@pons-ville.fr) (\*)

➤ **PAR COURRIER** envoi des dossiers à : Mairie Sce Restauration Scolaire, BP 76, 17800 PONS (\*)

Les parents, dont les enfants étaient déjà inscrits au restaurant scolaire pour la période 2017/2018, *doivent être à jour de leurs paiements auprès de la Perception, sinon la nouvelle inscription ne pourra être prise en compte.*

**Chaque famille devra obligatoirement fournir à l'appui de sa demande d'inscription :**

- Le formulaire d'inscription (au recto), dûment rempli.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF - GDF- France TELECOM- Loyer - Bail...)

**Pour bénéficier de la tarification ci-dessous il est nécessaire de fournir des copies\* de :**

\*(Si plusieurs inscriptions dans une même famille fournir un seul exemplaire de justificatifs)

- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2017, avec la page détail des revenus, du foyer (y compris l'avis du concubin même si celui-ci n'est pas le parent de l'enfant concerné).
- L'attestation DE PAEIMENT 2018 des prestations familiales.
- Le justificatif de pension alimentaire, si le montant n'apparaît pas sur l'avis d'imposition.

**Les tarifs votés, lors du Conseil Municipal, seront appliqués pour la rentrée 2018 :**

*le quotient mensuel (la globalité des revenus du foyer / par le nombre de parts fiscales qui le compose) calculé pour la période scolaire 2018/2019 qui ne pourra pas être modifié en cours d'année :*

	Domicilié dans la Commune :	Domicilié hors Commune :
TARIF PAR REPAS	Inférieur à 500 € : 0,90 €	Inférieurs à 750 € : 2,00 €
	De 500 € à 749,99 € : 2,00 €	De 750 € à 1 249,99 € : 2,50 €
	De 750 € à 1 249,99 € : 2,30 €	A partir de 1 250 € : 3,00 €
	A partir de 1 250 € : 2,70 €	
FORFAIT GARDERIE PAR TRANCHE H (**)	Inférieur à 500 €/mensuel : 1,00 €	Inférieur à 750 € : 1,40 €
	De 500 € à 749,99 € : 1,20 €	De 750 € à 1 249,99 € : 1,70 €
	De 750 € à 1 249,99 € : 1,50 €	A partir de 1 250 € : 2,00 €
	A partir de 1 250 € : 1,80 €	Forfait dépassement tranche : 5,00 €
	Forfait dépassement tranche : 5,00 €	

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : TEL 05.46.91.46.46



L'Adjoint Délégué

Jean-Pierre TOURNIER

(\*) Pour tout dossier complet, la confirmation d'inscription au Restaurant scolaire et ou en garderie sera envoyée à la Direction de l'école.

(\*\*) Garderies du matin et du soir comptent chacune pour une tranche horaire.

**T.S.V.P**